



BUDGET 2025

COMMISSION DE GESTION



COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : François Bruchez (Le Centre)

Rapporteur : Guillaume Borsa (Le Centre)

Membres : Alain Duroux (Le Centre), Catherine Frossard (Le Centre), Mireille Brouchoud (LR+G), Anaïs Mottiez (LR+G), Olivier Baseggio (LR+G), Dominique Thiévent (LR+G), Telma Hutin (Verts)

Suppléants : Olivier Goetschi (Le Centre), Elisa Berdayes (Le Centre), Stéphanie Dirac (LR+G), Virginie Dubuis Gschwend (Verts)

1. PRÉAMBULE

Le budget 2025 a été approuvé par le Conseil municipal en séance du 16 octobre 2024 et a été mis à notre disposition le 31 octobre 2024.

La Commission de gestion s'est réunie à 3 reprises dans le cadre du contrôle et de l'analyse du budget 2025 : les 5, 7 et 12 novembre 2024.

La CoGest a procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements et de la situation globale. Nous avons également pris connaissance de la planification financière 2025-2028.

Le Président de la Municipalité Xavier Lavanchy et le chef des finances Sylvain Robatel, ont participé à la dernière séance pour répondre aux questions. Cette séance s'est déroulée dans un climat positif et constructif.



Quelles sont les dépenses qui n'ont pas été réalisées en 2024 mais qui le seront en 2025 ?

Il s'agit d'une remarque générale du message du Conseil municipal. Tous les projets majeurs de 2024 sont en cours de réalisation. En revanche, certains gros projets (Groupe Scolaire 2, aménagements des torrents, etc.) s'étalent dans le temps et peuvent subir des reports. Par exemple, les crues de fin 2023 et de mi-2024 ont impacté ces chantiers d'aménagement et ont redistribué les priorités. D'autres projets, comme l'assainissement de la place des déchets verts à Mex, prennent du retard, car sont en cours de validation auprès des services compétents de l'Etat du Valais.

Quel est l'impact sur les finances communales d'une augmentation de l'indexation à 166% ?

L'augmentation de l'indexation est un levier compensatoire de la progression à froid. Dans la plupart des secteurs, les salaires nominaux sont basés sur l'indice des prix à la consommation (IPC) et fluctuent donc avec l'inflation. En période inflationniste, les revenus nominaux des salariés augmentent. En revanche, une période d'inflation se traduit par une hausse des prix des biens et services. La hausse des salaires nominaux permet donc d'absorber ces hausses de prix. Bien que le salaire nominal augmente, le salaire réel (= pouvoir d'achat) reste stable.

En fiscalité, les revenus déclarés par les personnes physiques correspondent aux salaires nominaux. Comme ces derniers sont plus hauts, les personnes physiques sont taxées fiscalement de manière plus importante, alors qu'en réalité, leur pouvoir d'achat reste identique. Il s'agit là de l'effet de la progression à froid.

Concrètement, augmenter l'indexation revient à corriger cette progression à froid et permettre aux ménages de garder le même pouvoir d'achat, sans devoir payer plus d'impôts. Ainsi, une hausse de l'indexation revient théoriquement à diminuer la charge fiscale pour un ménage.

La masse d'impôts devrait donc rester stable entre l'année fiscale 2024 (163%) et 2025 (166%) car la hausse de l'indexation est corrigée par la hausse des revenus soumis à l'impôt. Si nous prenons comme paramètre que PERSONNE n'a de salaire indexé entre 2024 et 2025, alors l'adaptation de l'indexation représenterait une baisse de revenu de CHF 80'000.-, soit 1.1% de l'impôt sur les revenus des personnes physiques.

Par ailleurs, l'Etat du Valais a également adopté cette progression à froid et ne calcule pas non plus l'impact de la correction de la progression à froid dans ses budgets, tellement cet impact est minime.

2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

2.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

022.3158.03 Protection des données p. 14

Doit-on s'attendre à ce que ces CHF 30'000.- deviennent une dépense récurrente ?

La LIPDA (loi sur l'information du public, la protection des données et l'archivage) impose un nouveau cadre légal aux communes. Cette obligation légale exige la tenue d'un registre de traitement des données et ces informations doivent être gérées par un professionnel. Ne souhaitant pas engager de personne et préférant mutualiser les coûts, la Commune a donné un mandat à CIGES (prestataire informatique communal) pour cette gestion. CHF 25'000.- seront dévolus annuellement à cette tâche et, pour 2025, CHF 5'000.- supplémentaires sont prévus pour le lancement du projet (analyse de situation communale, analyse des registres actuels, etc.).

**029.3010.03 Traitement du personnel de conciergerie p. 14**

Les charges pour ce poste ont connu une augmentation significative depuis 2023.

Comment l'expliquer ?

Entre le déménagement des services administratifs fin 2024, la main d'œuvre qui sera nécessaire pour que tout fonctionne en début d'année 2025 et le projet de démolition du Campus du Scex, une hausse des heures consacrées à ces projets a été budgétée dans cette section de frais.

Il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas d'engagements supplémentaires, mais simplement de répartitions salariales différentes entre les sections de frais et entre les budgets. Ainsi, entre le budget 2024 et le budget 2025, la masse salariale globale du 3010.03 baisse de 2.6% (principalement liées aux personnes payées à l'heure, car il n'y aura plus d'entretien, en 2025, pour l'Hôtel de Ville et pour le bâtiment L'Atelier).

Ces postes sont principalement composés de salaires de personnes payées à l'heure, il est donc très difficile de budgéter cette masse salariale, car elle peut fluctuer rapidement entre les différentes sections de frais en fonction des aléas rencontrés dans les bâtiments communaux.

029.3144.06 Charges et entretien campus du Scex p. 14

Une dépense de CHF 30'000.- est prévue pour les honoraires liés à la démolition et à la dépollution des bâtiments du Campus du Scex. Pourriez-vous nous fournir davantage de précisions sur l'utilisation de ce montant qui nous paraît conséquent ?

Il s'agit d'une offre d'honoraires d'un bureau aigaunois d'un montant de CHF 29'000.- TTC. Le bureau est mandaté pour s'occuper de la demande d'autorisation de démolition des bâtiments, des appels d'offre pour l'adjudication des travaux de démolition et de désamiantage ainsi que de la gestion de la dépollution du sol. En outre, il sera chargé du suivi de chantier pour ce projet.

Comme la partie la plus récente du Campus du Scex est conservée, il convient d'adapter les infrastructures de ce bâtiment (eaux usées, eaux claires, façades, place extérieure, etc.) et de se coordonner avec les mandataires des salles de gymnastiques attenantes. A noter que l'architecte des salles de gymnastique avait fait une proposition d'honoraires de CHF 70'750.- TTC pour les mêmes travaux.

029.3300.55 Amortissements – Bureau communal p. 15

Ce poste correspond-il bien aux amortissements liés au bâtiment de la Tuilerie ?

Non, il s'agit des amortissements liés aux investissements propres à l'Hôtel de Ville du Parvis et au fonctionnement général historique de la Commune : archives communales, concours pour la rénovation de l'Hôtel de Ville, informatique, site internet, etc.

Les investissements du bâtiment de la Tuilerie sont amortis dans le compte 029.3300.44.

2.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**111.3632.11 Participation Police Municipale p. 17**

L'augmentation de charges équivaut à l'arrivée de 93 nouveaux habitants, ce qui nous semble assez optimiste.

En réalité, le montant facturé en 2024 devrait être 1% plus élevé que les CHF 340'000.- inscrits au budget, car, au moment où cette partie du budget N+1 est rédigée (septembre N), le nombre d'habitants au 31.12.N n'est pas encore connu.

Pour être transparent, nous nous sommes basés sur une hausse de 50 personnes entre la participation réelle 2024 et le budget 2025, puis avons arrondi le montant.



2.2 FORMATION

212.3130.03 Sports scolaire facultatif p. 22

Sous quelle rubrique peut-on retrouver cette subvention ?

Ce montant fait partie de l'enveloppe des subventions aux sociétés sportives inscrite dans le compte 341.3636.16. Aucune adaptation de budget n'a été nécessaire.

212.3110.01 Mobilier et appareils de bureau p. 22

La commission de gestion aurait apprécié une révision à la baisse des montants inscrits au budget 2025 pour les postes 212.3110.01, 341.3110.01 et 545.3110.01.

Les structures administratives, tant des Ecoles primaires que de la Crèche-garderie et du Centre sportif, sont fonctionnelles mais très simples, pour ne pas dire spartiates. Il en sera de même dans le nouveau bâtiment du Groupe scolaire II pour lequel un équipement de base est prévu. Les montants budgétés sont nécessaires pour garantir un fonctionnement correct des directions.

2.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTTE

322.3144.15 Charges et entretien – Arts urbains p. 26

La Cogest estime que cette dépense n'est pas une priorité.

Ce montant répond à une demande de l'Association Saint-Maurice d'Agaune qui nous « suggère une remise en état après trente ans d'exposition aux aléas climatiques et aux déprédations » dans sa correspondance du 26 octobre 2023. En cas de suppression de la dépense, quelles sont les pistes de réflexion pour cette façade ?

329 Jumelages p. 27

Dans une démarche d'économie visant à minimiser l'impact pour les contribuables, nous souhaiterions que la municipalité réduise sensiblement les dépenses liées aux jumelages.

Le montant budgété pour les jumelages est nécessaire pour remplir la mission actuelle donnée par l'autorité politique. Il n'est pas possible de le réduire sous peine de ne plus pouvoir exécuter le mandat du politique. Toutefois, une révision de la mission donnée au service Formation & Jeunesse pourrait alors entraîner une baisse des montants engagés pour les jumelages.

341.3160.01 Loyers p. 28

Ce montant ne devrait-il pas plutôt être inscrit au budget 2026 au moment du démarrage des travaux ? La Cogest encourage la commune à conclure des droits de superficie (DDP) en sa faveur et à en limiter autant que possible ceux en sa défaveur.

Le DDP ayant été signé avec une prise de possession du terrain au 01.01.2025, l'inscription au budget 2025 est obligatoire. Ce sont les conditions négociées entre l'Abbaye et la Commune.

341.4250.06 Entrées piscine p. 29

A-t-on une estimation des coûts globaux de la piscine ?

Une augmentation de prix des entrées nous semble inévitable.

Le complexe du Centre Sportif (y compris les salles de sports) coûte entre CHF 550'000.- et CHF 700'000.- par année (charges – revenus). Une analyse des tarifs a déjà été faite en 2022 et a démontré que Saint-Maurice était dans la moyenne des tarifs pratiqués pour des piscines 25m couvertes en Valais. Il pourrait effectivement s'agir d'un levier permettant des recettes supplémentaires si nous augmentions les tarifs entre CHF 0.50 et CHF 1.- pour coller aux



fourchettes hautes de l'étude. Cette hausse tarifaire risquerait toutefois de baisser la fréquentation de la piscine.

2.4 SANTÉ

Les charges du Centre Médico-Social du District sont en constante augmentation. Il est essentiel que nous puissions les maîtriser, sans pour autant céder à la résignation.

2.5 PRÉVOYANCE SOCIALE

544.4612.01 Participation communes p. 33

Une nouvelle méthode de calcul des coûts du SOC a été discutée entre les communes du district. Quelles en sont les conséquences pour St-Maurice ?

Jusqu'à maintenant, la convention intercommunale prévoyait que Saint-Maurice gérait le SOC de manière « autonome », sans participation des autres communes mais à l'aide d'un fonds de régulation. Ce fonds est alimenté lorsque le SOC fait un « bénéfice » et est utilisé pour les exercices déficitaires du SOC. Ce fonctionnement est, ceteris paribus, correct et viable.

En revanche, dans la réalité, plusieurs problèmes se sont posés :

- La temporalité des encaissements du SOC : le travail effectué durant l'année N par les curateurs n'est pas rémunéré en année N par des honoraires. Ces honoraires N sont décidés par l'APEA en N+1, donc le montant d'honoraires réels n'était jamais connu au moment du bouclage des comptes de l'année N.
- La régionalisation des APEA : le départ de l'APEA de Saint-Maurice à Martigny implique un changement de procédures, des montants d'honoraires revus et un envoi des décisions différent de ce qui était pratiqué jusqu'alors. Résultat : un retard immense dans les encaissements d'honoraires, comme vous avez déjà pu le constater dans les comptes 2023.

Ce mode de gestion ne répond donc plus au fonctionnement du SOC et a dû être adapté afin que chaque commune participe au déficit sur la base du nombre d'habitants.

Les communes du district discutent de la nouvelle convention afin d'intégrer le principe de participation communale au déficit annuel du SOC. Pour Saint-Maurice, cette charge s'élèverait à CHF 90'000.- / an environ. Ce principe correspond aux autres conventions intercommunales en vigueur (justice intercommunale, intégration, etc.).

579.4631.01 et 579.4631.02 Subventions cantonales p. 35

Pourquoi existe-t-il 2 postes portant le même libellé ?

Cette distinction provient du fait que le Canton subventionne le service de l'intégration de deux manières :

- 579.4631.01 : correspond aux subventions liées au PIC, le programme d'intégration cantonal
- 579.4631.02 : correspond aux subventions liées à la déléguée à l'intégration (salaires, etc.)

Pour plus de clarté à l'interne, il était plus simple de distinguer ces subventions dans deux comptes séparés, d'autant + qu'il s'agit d'entités intercommunales.



2.6 TRAFIC

615.3111.20 Equipement et Signalisation touristique p. 37

Le projet de signalisation touristique est estimé à CHF 10'000.-, mais nous n'en percevons pas l'utilité. La commission de gestion souhaite donc que cette dépense ne soit pas réalisée. Par conséquent, un amendement sera déposé.

Il s'agit d'un projet cantonal de signalisation touristique régionale et locale qui permettrait d'unifier les pratiques dans toutes les communes. Actuellement, 3 projets pilotes sont en cours dans les communes de Val de Bagnes, Grand Entremont et dans le district d'Entremont.

L'Antenne région valais romand (ARVR) sollicite la commune de Saint-Maurice dans le but d'avoir un projet pilote en plaine dans une commune riche en sites touristiques et culturels. L'objectif est d'effectuer un état des lieux de la signalisation touristique des sorties d'autoroute à la commune, de remettre en question la manière de signaler les points d'intérêts et de réaliser les améliorations nécessaires.

L'étude, évaluée d'une manière large et approximative, devrait coûter entre CHF 8'000.- et CHF 10'000.-. Le coût de l'implémentation dépendra de l'étude et des améliorations qui seront décidées.

615.3151.03 Place de parc – Horodateurs p. 37

Tout le monde est conscient que ce système d'horodateurs ne fonctionne tout simplement pas.

Quelles sont les pistes envisagées par la municipalité ?

Combien reste-t-il à amortir ?

Les horodateurs sont amortis à 35%. Il reste, au 31.12.2024, CHF 35'000.- à amortir.

Une commission sur le règlement du parking est en place et se réunit pour réfléchir à cette thématique. Le Conseil municipal attend les conclusions de cette commission.

2.7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

74 Aménagements p. 42

Des cailloux sont tombés sur le trottoir (ville en direction du château).

En cas d'accident, la responsabilité de la commune serait-elle engagée ?

La zone mentionnée relève du Canton, car il s'agit d'une route cantonale.

La responsabilité de la Commune est de toute façon en partie engagée, mais d'énormes travaux de sécurisation et de surveillance sont en permanence en cours sur les falaises communales.

790.3130.02 Frais et honoraires de tiers p. 43

Pourriez-vous nous fournir davantage de précisions sur ces dépenses ?

Ce compte est utilisé pour comptabiliser les honoraires juridiques et de géomètres lors de divisions de parcelles, de modification de limites, etc.

Certains de ces coûts sont refacturés au travers d'émoluments des autorisations de bâtir. Les honoraires qui concernent des projets communaux (carrière des Râpes, etc.) restent à charge de la Commune.



2.8 ECONOMIE PUBLIQUE

840.3636.05 p.46

N'a-t-on pas prévu de soutien à Lumina en 2025 ?

D'entente avec le Président d'organisation de Lumina, la Commune de Saint-Maurice souhaite diminuer son implication financière et humaine dans l'organisation de cette manifestation. C'est pourquoi, une subvention de CHF 5'000.- sera versée à l'association Lumina en 2025 pour sa prochaine édition et figurera dans le compte des subventions, au même titre que les subventions ponctuelles à diverses manifestations locales.

850.3130.09 Promotion de l'industrie et du commerce p. 47

En mai 2024, la Commission de gestion avait recommandé une augmentation des investissements dans la promotion économique. Le montant alloué pour 2025 restant inchangé, la Commission aurait souhaité que la municipalité revoie ce budget à la hausse.

Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un compte d'investissements mais de fonctionnement.

Le Conseil municipal ne voit, pour le moment, pas l'intérêt d'augmenter le budget dévolu à la promotion économique tant qu'une stratégie claire n'a pas été établie.

Les ressources humaines pour la promotion économique sont très faibles et il est difficile de mettre à disposition du temps pour faire plus de choses. Actuellement, le responsable de la promotion économique rencontre plusieurs entreprises de Saint-Maurice par année, notamment dans le cadre de visites d'entreprises avec le comité de direction de la Commune. Cette action n'engendre pas de coûts pour la Commune.

Pour information, les Communes de Monthey et Collombey-Muraz mandatent, dès le 01 janvier 2025, un 0.5 EPT de Chablais Région pour la gestion de leur promotion économique. La Commune de Saint-Maurice attend les conclusions de ces communes pilotes.

Quelle est la stratégie pour l'année prochaine ?

La rédaction d'une stratégie.

874.3637.10 Mesures énergétique p. 47

Pourriez-vous nous expliquer plus en détail comment cet argent sera dépensé ?

Ce poste comprend plusieurs éléments :

- CHF 42'000.- dévolus aux subventions énergétiques (CECB+, vélos, haies, arbres et 1/2 tarifs)
- CHF 15'000.- pour la mise en place de prairies fleuries sur le territoire
- CHF 13'000.- pour l'abonnement Mobility (compensé en partie par CHF 4'000.- de recettes dans le compte 874.4309.01)
- CHF 3'000.- de cotisations annuelles au CREM, à Cité de l'Energie, etc.
- CHF 4'000.- de divers, regroupant des projets en lien avec AggloChablais, du flyering, etc.

2.9 FINANCES ET IMPÔTS

910.4024.01 Impôts succession et donation p. 50

Ne serait-il pas plus prudent de prévoir un montant inférieur ?

Non, il s'agit d'estimations budgétaires basées sur les années antérieures (CHF 127'742.64 en 2021, CHF 97'732.90 en 2022, CHF 1'378.95 en 2023). Les fluctuations sont courantes pour ce poste.

**963.4430.81 Location Coworking « La Station » p. 52**

Ces revenus (contrats de location) sont-ils garantis sur la durée ?

Il est difficile d'avoir une vision de stabilité future pour les locations d'un coworking, car c'est justement ce que les utilisateurs recherchent : de la flexibilité.

Cependant, à ce jour, 7 places sont louées au mois, pour une durée minimale de 1 an, puis renouvelable tacitement de 3 mois en 3 mois.

Des pass « nomades » de 6 entrées sont également utilisés par une entreprise.

3. COMPTE D'INVESTISSEMENTS**022.5200.10 Hôtel de Ville – Site Internet p. 55**

Un guichet virtuel moderne et fonctionnel est essentiel, tant pour les habitants que pour les entreprises. Quand la commune prévoit-elle d'investir pour son site Internet ?

Le nouveau site internet de la Commune sera mis en ligne le 02 décembre 2024.

En revanche, le terme « guichet virtuel » est très générique et, en réalité, très peu (voir aucune) de communes ne dispose d'un réel guichet virtuel. La plupart des pages présentant cet outil sont, en réalité, uniquement une interface avec un formulaire en ligne. Le travail reste très manuel et aucune automatisation n'est faite. Ex : pour une demande d'arrangement de paiement, même si la demande est faite en ligne, cette démarche n'active pas automatiquement la génération des nouvelles factures et l'envoi de ces dernières. Il y a toujours un traitement manuel qui doit être fait par un collaborateur, pour une demande qui peut déjà très bien être faite par mail. Aucun lien n'est fait entre le site internet et l'application métier.

L'amélioration principale prévue avec le nouveau site internet est celle dont disposent actuellement certaines villes (Martigny par exemple), soit la commande d'attestations diverses avec un paiement en ligne.

Pour bénéficier d'un vrai guichet virtuel automatisé, l'investissement lié au développement serait beaucoup plus important que les CHF 40'000.- investis pour la révision totale du site internet. L'Etat du Valais travaille à une solution communale qui sera proposée ces prochaines années aux Communes intéressées, contre rémunération.

212.5040.03 Groupe scolaire – Enseignement p. 55

Peut-on s'attendre à ce que le calendrier et les budgets soient respectés ?

On peut s'attendre à ce que le budget soit respecté, avec une équipe de projet qui challenge en permanence le mandataire (comme pour tous les projets communaux) pour qu'il fasse des propositions et des choix de matériaux les plus rationnels et économiques possibles. Des imprévus font cependant toujours partie de ce genre de travaux (des frais de pompage pour abaisser la nappe phréatique afin de pouvoir exécuter les fondations et parties d'ouvrages enterrées). A ce jour le calendrier est respecté.

342.5040.31 Vélostation p. 56

Cette prestation sera-t-elle gratuite ou payante pour les utilisateurs ? Nous espérons que les coûts de cet investissement seront inférieurs à CHF 30'000.-.

Cette prestation sera payante pour les utilisateurs. Actuellement, l'entreprise Velopa, régulièrement sollicitée par les CFF, a transmis un devis estimatif de CHF 23'263.- TTC, auquel il faudra rajouter quelques éléments de rangements (casiers, ...) pour les utilisateurs.

**615.5040.27 Aménagement bâtiment voirie p. 56**

Nous espérons que la rénovation de la halle sera réalisée sans fioritures et sans dépassement de budget.

Nous rappelons que ce montant n'est destiné qu'à l'achat de la halle. Le réaménagement de cette halle pour les TPEV se fera ultérieurement (planification en 2027).

4. PLANIFICATION FINANCIERE

Nous constatons que les chiffres se sont péjorés par rapport à la dernière planification financière.

Nous espérons ne pas rencontrer d'autres mauvaises surprises concernant les projets sur lesquels nous n'avons pas la maîtrise des coûts, comme c'est le cas pour la future rénovation du collège.

5. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

Le temps qui nous était imparti pour l'élaboration de ce rapport s'est avéré insuffisant pour nous permettre de réaliser une analyse du crédit supplémentaire lié au projet d'extension de l'UAPE, dont les informations nous ont été transmises le 31 octobre 2024. Nous constatons que ces travaux ont déjà débuté et nous ne pouvons que déplorer cette augmentation significative des coûts.

Malgré ces lacunes, nous tenons à faire remarquer que la commune a fait des progrès notables en professionnalisant la gestion de ses projets. Par ailleurs, la constitution de réserves dans le cadre de la politique budgétaire témoigne d'une démarche responsable.

Aussi, nous soutenons l'approche prudente de la municipalité qui a choisi de ne pas inclure les subventions attendues du Canton ou de la Confédération dans l'élaboration du budget.

La commission de gestion regrette cependant l'absence d'une vision ambitieuse en matière de promotion économique. Une alliance éventuelle avec Chablais Région n'apporterait à terme qu'une valeur ajoutée limitée à St-Maurice qui ne possède pas de grand pôle industriel contrairement à Monthey ou Collombey-Muraz.

Il serait opportun d'explorer des stratégies novatrices, en s'appuyant notamment sur les opportunités offertes par les technologies émergentes.

Nous apprécions cependant que nos autorités rencontrent les entreprises locales pour connaître leurs besoins et pouvoir entretenir une collaboration axée sur le long terme.

Mais ne nous faisons pas d'illusions. Les coupes qui devront être réalisées dès 2026 seront nettement plus douloureuses et perceptibles par les citoyens. Il n'y a malheureusement pas d'alternatives, la marge de manœuvre de la municipalité étant des plus restreinte.

Les collaborateurs devront ainsi être pleinement impliqués dans la mise en œuvre de ce plan d'économie.



Une communication transparente et proactive sera essentielle pour garantir tant l'adhésion des collaborateurs que de la population aగాunoise.

6. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

La Cogest recommande au Conseil général d'adopter le budget 2025 par 5 pour, 2 contre, 2 abstentions et d'approuver le coefficient et l'indexation à respectivement à 1.25 et 166%.

Saint-Maurice, le 20 novembre 2024

Le Président :
François Bruchez

Le Rapporteur :
Guillaume Borsa